Monsieur Jean-François FOUNTAINE
Mairie - La Rochelle
Place de l'Hôtel-de-Ville
Direction Santé publique/Accessibilité
BP 1541
17086 La Rochelle Cedex 2

Paris, le 26/07/2023

Objet : Remise Dossier Information Mairie

Réf(s) : 17300_031_01

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver annexé à ce courrier, le Dossier d'Information Mairie concernant le projet de modification d'une station d'antennes relais Free Mobile situé 4 rue de la Brigantine, 17000 La Rochelle.

Vous en souhaitant bonne réception, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Marjorie GAUDINO
Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales

DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE

OPÉRATEUR : Free Mobile
CODE SITE : 17300_031_01
ADRESSE DU SITE : 4 rue de la Brigantine
COMMUNE : 17000 La Rochelle
DATE : 26/07/2023

RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

OPÉRATEUR :	FREE MOBILE
COMMUNE :	La Rochelle
NOM DU SITE :	Brigantine_17000
CODE SITE :	17300_031_01
ADRESSE :	4 rue de la Brigantine - 17000 La Rochelle
TYPE DE SUPPORT :	Pylône autostable
PROJET DE :	Modification substantielle d'une antenne-relais existante
COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES :	X = 330038.15, Y = 2133855.23 Longitude : -1.159328, Latitude : 46.150811

CONTACT FREE MOBILE

NOM :	Marjorie GAUDINO Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales
E-MAIL :	mgaudino@free-mobile.fr
ADRESSE :	Free Mobile 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 Paris

SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet 4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations 4
3. Calendrier indicatif du projet 7
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation 8
5. Plan de situation à l'échelle 9
6. Plan de cadastre 10
7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après 11
8. Déclaration ANFR 15
9. Plans du projet 16
10. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat 24
11. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé 25
12. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence 25

1. Synthèse et motivation du projet

En tant que titulaire de licences 3G, 4G et 5G, Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que **la protection de la santé et de l'environnement**.

Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.
La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

Ainsi, **Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires et sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages.**

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi.
Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.
Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

2. Descriptif détaillé du projet et des installations

Descriptif du projet

Le projet consiste à construire un pylône tubulaire de type mât de bateau d'une hauteur de 24m (sans le parafoudre).

Il est prévu d'installer 6 antennes de type panneau et 2 faisceaux hertziens.

La zone technique sera située au pied du pylône dans un enclos grillagé d'une hauteur de 2 mètres.

Caractéristiques d'ingénierie

Nombre d'antennes	**Existantes : 0**	**À ajouter : 6**	**À modifier : 0**
Type		Panneau	
Technologies		3G / 4G / 5G	
Azimuts (S1/S2/S3)		10° 100° 190°	

Antennes

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF[1]	HBA[2] / sol	HBA NGF	HMA[3] / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
10°	**4G** 700 MHz	27,05 m	30,05 m	21,00 m	24,00 m	22,35 m	25,35 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	27,05 m	30,05 m	21,00 m	24,00 m	22,35 m	25,35 m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	27,05 m	30,05 m	21,00 m	24,00 m	22,35 m	25,35 m	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	27,05 m	30,05 m	21,00 m	24,00 m	22,35 m	25,35 m	33	30.85	4°
	3G 2100 MHz	27,05 m	30,05 m	21,00 m	24,00 m	22,35 m	25,35 m	30	27.85	4°
	4G 2100 MHz	27,05 m	30,05 m	21,00 m	24,00 m	22,35 m	25,35 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	27,05 m	30,05 m	21,00 m	24,00 m	22,35 m	25,35 m	33	30.85	4°
	5G 3500 MHz	27,05 m	30,05 m	24,30 m	27,00 m	24,67 m	27,67 m	47.6	45.4	6° (4)
100°	**4G** 700 MHz	27,05 m	30,05 m	21,00 m	24,00 m	22,35 m	25,35 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	27,05 m	30,05 m	21,00 m	24,00 m	22,35 m	25,35 m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	27,05 m	30,05 m	21,00 m	24,00 m	22,35 m	25,35 m	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	27,05 m	30,05 m	21,00 m	24,00 m	22,35 m	25,35 m	33	30.85	4°
	3G 2100 MHz	27,05 m	30,05 m	21,00 m	24,00 m	22,35 m	25,35 m	30	27.85	4°
	4G 2100 MHz	27,05 m	30,05 m	21,00 m	24,00 m	22,35 m	25,35 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	27,05 m	30,05 m	21,00 m	24,00 m	22,35 m	25,35 m	33	30.85	4°
	5G 3500 MHz	27,05 m	30,05 m	24,30 m	27,00 m	24,67 m	27,67 m	47.6	45.4	6° (4)

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF[1]	HBA[2] / sol	HBA NGF	HMA[3] / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
190°	**4G** 700 MHz	27,05 m	30,05 m	21,00 m	24,00 m	22,35 m	25,35 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	27,05 m	30,05 m	21,00 m	24,00 m	22,35 m	25,35 m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	27,05 m	30,05 m	21,00 m	24,00 m	22,35 m	25,35 m	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	27,05 m	30,05 m	21,00 m	24,00 m	22,35 m	25,35 m	33	30.85	4°
	3G 2100 MHz	27,05 m	30,05 m	21,00 m	24,00 m	22,35 m	25,35 m	30	27.85	4°
	4G 2100 MHz	27,05 m	30,05 m	21,00 m	24,00 m	22,35 m	25,35 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	27,05 m	30,05 m	21,00 m	24,00 m	22,35 m	25,35 m	33	30.85	4°
	5G 3500 MHz	27,05 m	30,05 m	24,30 m	27,00 m	24,67 m	27,67 m	47.6	45.4	6° [4]

[1]NGF = nivellement général de la France

[2]HBA = hauteur bas d'antenne

[3]HMA = hauteur milieu d'antenne

[4] sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

Azimut : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

PIRE (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

PAR (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.

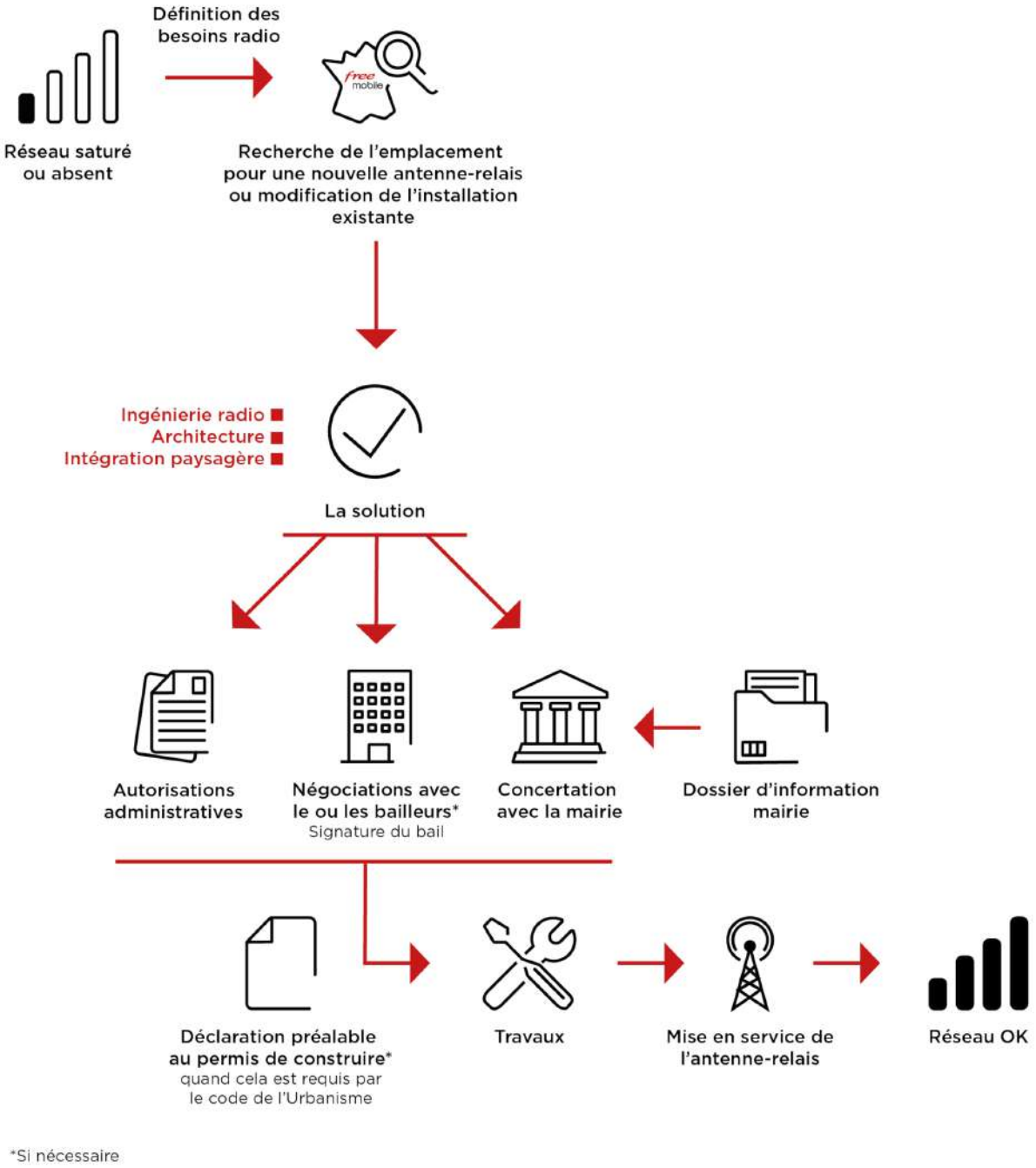

3. Calendrier indicatif du projet

Remise du dossier d'Information (T0)	Juillet 2023
Dépôt des autorisations d'urbanisme (DP)	Août 2023
Début des travaux (prévisionnel)	Janvier 2024
Mise en service (prévisionnel)	Août 2024

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation

Adresse

4 rue de la Brigantine
17000 La Rochelle

Coordonnées

Lambert II étendu	WGS 84
X = 330038.15 Y = 2133855.23	Longitude : -1.159328 Latitude : 46.150811

5. Plan de situation à l'échelle

Localisation de l'installation

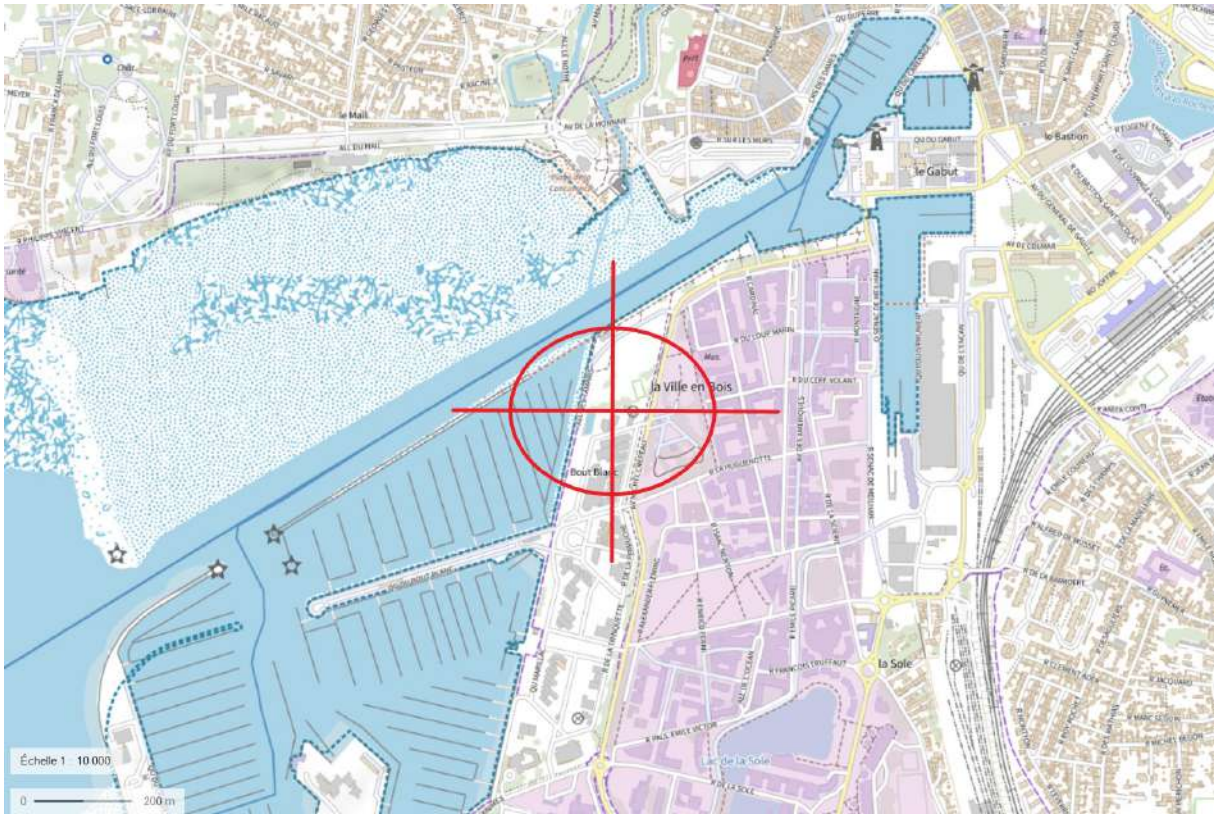

Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné

Sans Objet

free

6. Plan de cadastre

Département :
CHARENTE MARITIME

Commune :
LA ROCHELLE

Section : HK
Feuille : 000 HK 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 30/11/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
Pôle Topographique et de Gestion Cadastrale
26 ave De Fétilly - BP 80808 Réception sur RDV 17000
17000 La Rochelle Cédex 1
tél. 05.46.30.68.04 -fax
ptgc.170.la-rochelle@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

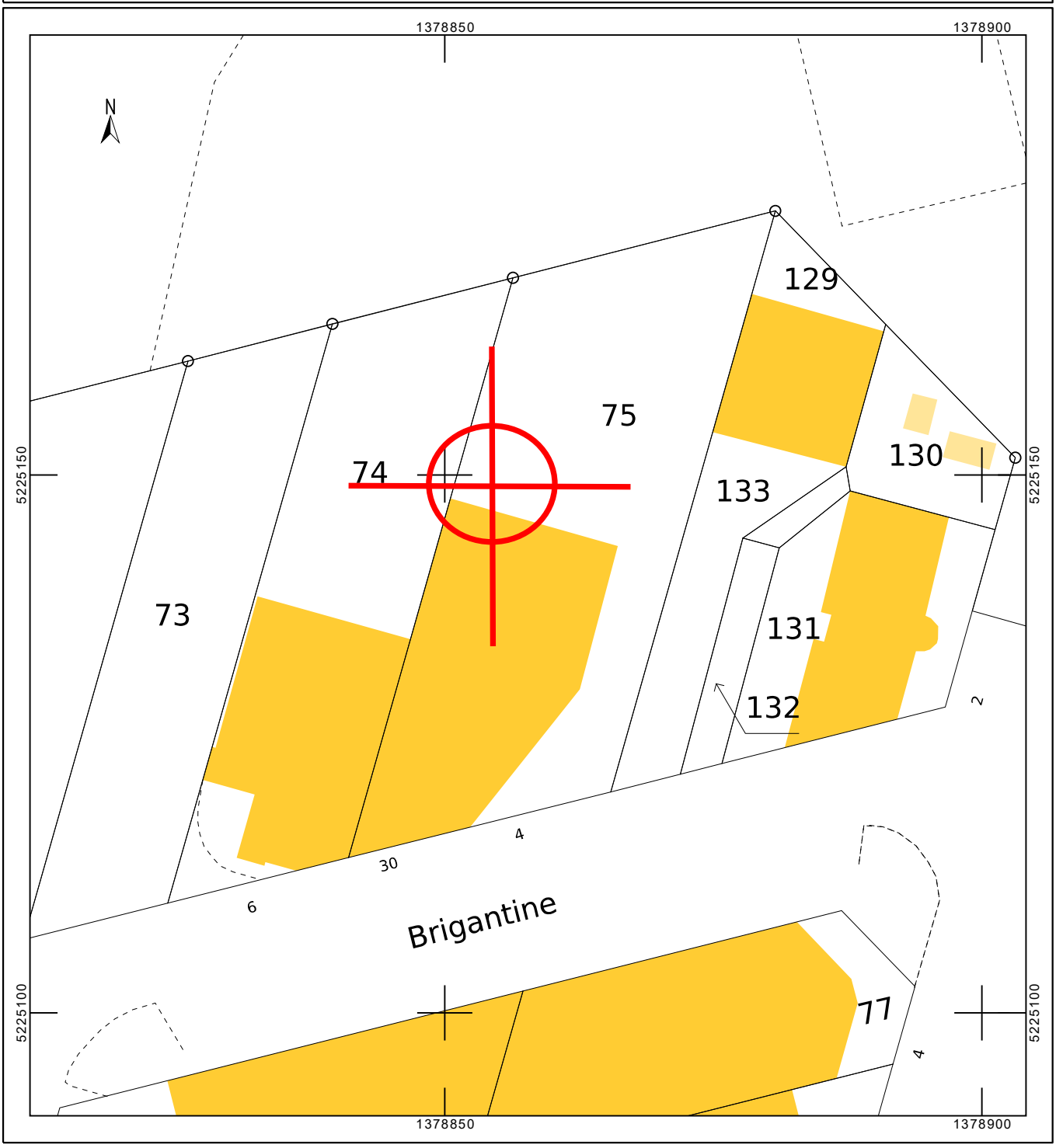

7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après

Prises de vue

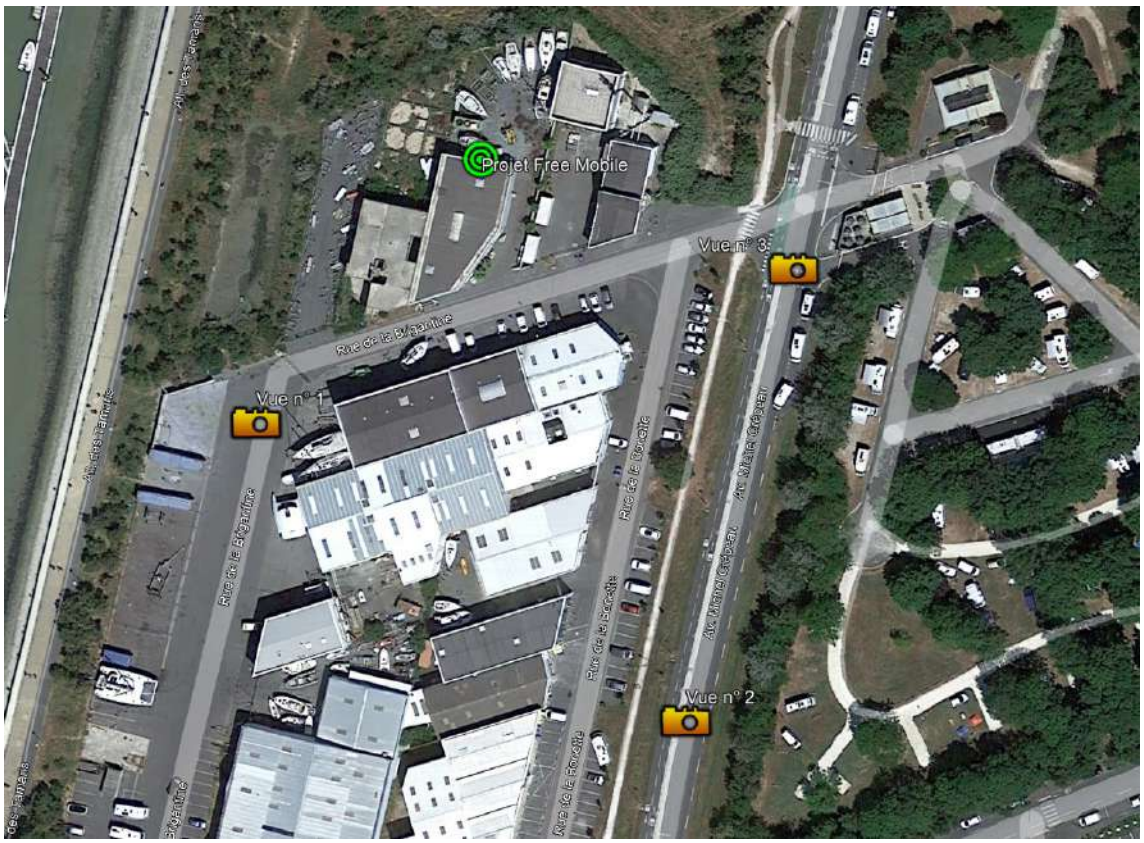

Prise de vue n°1

Etat avant :

Etat après :

Prise de vue n°2

Etat avant :

Etat après :

Prise de vue n°3

Etat avant :

Etat après :

8. Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17* de l'ANFR ?

☑ oui ☐ non

** Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.*

2. Existence d'un périmètre de sécurité** balisé accessible au public

☐ oui ☑ non

*** Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.*

3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

☑ oui ☐ non

4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

☐ oui ☑ non

9. Plans du projet

Ce document est la propriété de FREE MOBILE, toute reproduction ou diffusion est interdite sans autorisation.

Maître d'Ouvrage	4 BRIGANTINE_17000			Maître d'Oeuvre
	Adresse : 4 Rue De La Brigantine, 17000 LA ROCHELLE			
	PLAN DE MASSE			
	ID:17300_031_01	Etabli par: SWE	Date: 14/03/2023	Folio : 2 / 14
Phase: APS	Indice : C	Fichier: 17300_031_01_APS_4 BRIGANTINE_1700_C.dwg		Echelle : 1/500

Coordonnées géographiques:
Lat: 46.150811m Long: -1.159328m Z: 3.00m
Référence cadastrale:
Section: HK Parcelle: 75

Le projet génère une surface d'emprise au sol de 8.47m²

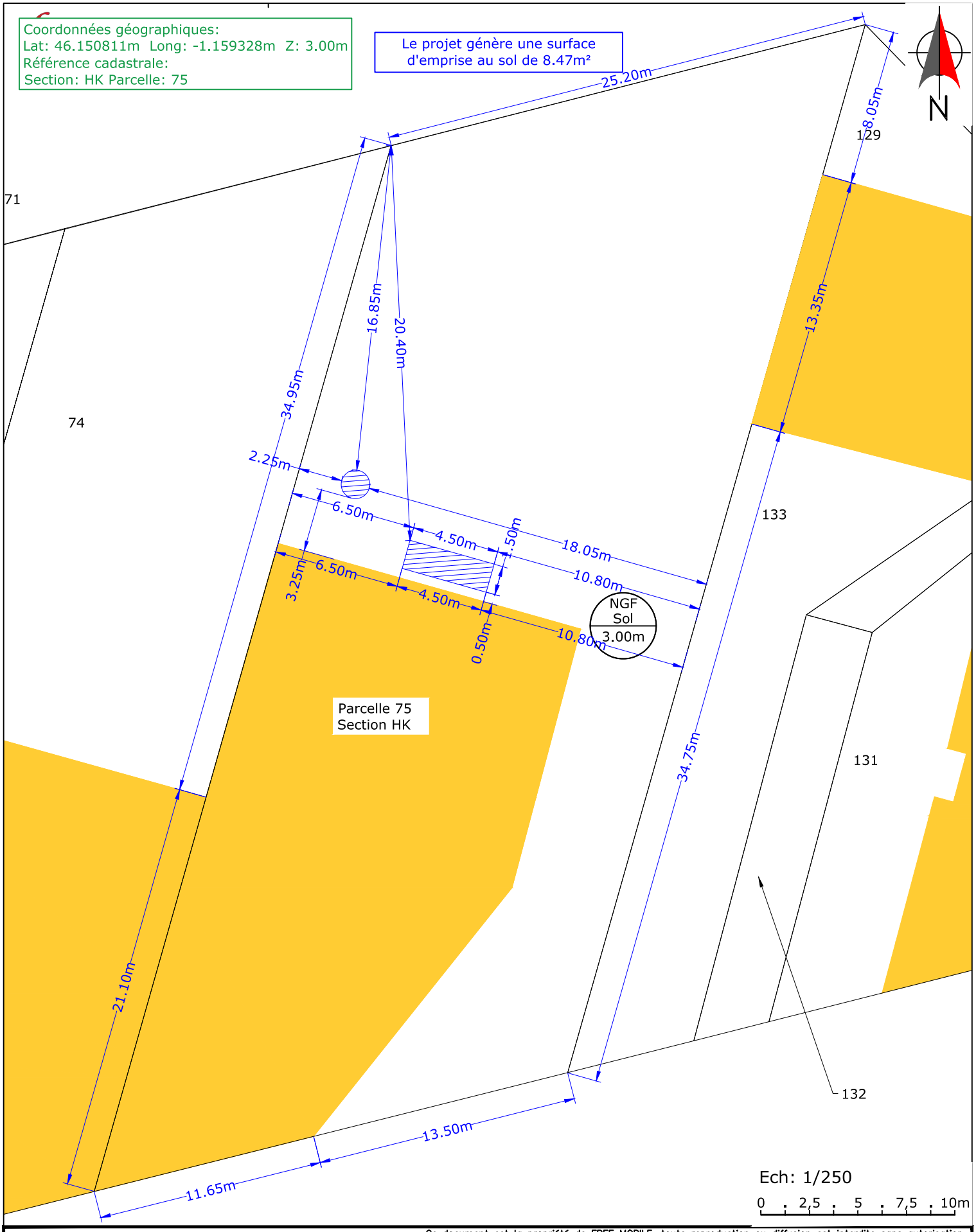

Ce document est la propriété de FREE MOBILE, toute reproduction ou diffusion est interdite sans autorisation.

Maître d'Ouvrage	4 BRIGANTINE_17000				Maître d'Oeuvre
	Adresse : 4 Rue De La Brigantine, 17000 LA ROCHELLE				
	EMPRISE AU SOL				
	ID: 17300_031_01	Etabli par: SWE	Date: 14/03/2023	Folio : 3 / 14	
Phase: APS	Indice : C	Fichier: 17300_031_01_APS_4 BRIGANTINE_1700_C.dwg			Echelle : 1/250

	Longueur	Largeur	Hauteur	Surface
①	Ø1.20m		24.00m	1.72m²
②	5.00m	2.50m	0.10m	12.50m²

	Longueur	Largeur	Hauteur
③	0.85m	0.35m	1.05m
	Mat Ø 114		2.00m
④	0.50m	0.56m	1.10m
⑤	0.50m	0.65m	1.45m
⑥	Mat Ø 90		2.10m

①	Pylône
②	Dalle technique
③	Coffret technique
④	Coffret technique
⑤	Coffret technique
⑥	Mât technique

Le projet génère une surface d'emprise au sol de 8.47m²

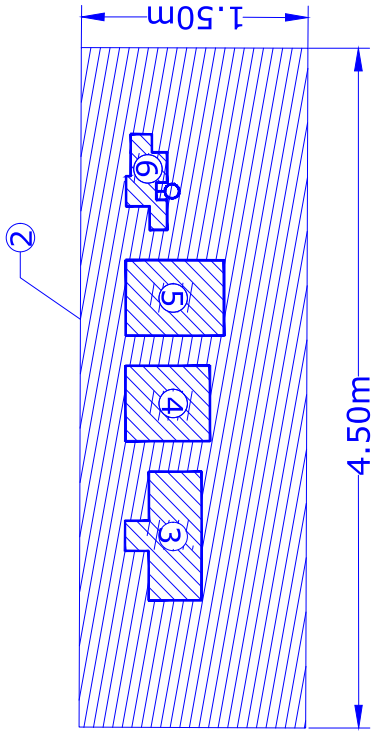

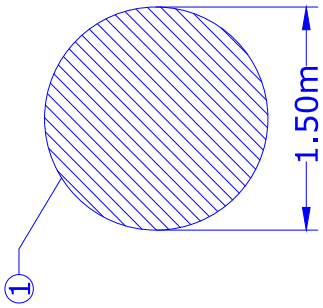

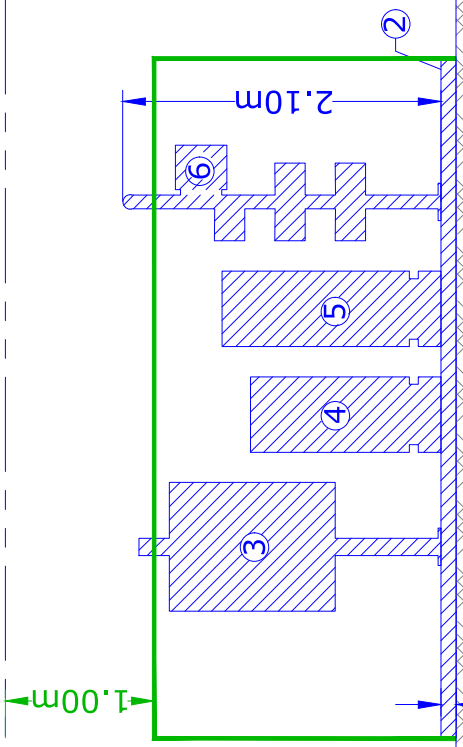

Massif pylône enterré à créer et recouvert de concassé ne créant pas d'emprise au sol

Ech: 1/50

0 0,5 1 1,5 2 2,5m

Ce document est la propriété de FREE MOBILE, toute reproduction ou diffusion est interdite sans autorisation.

Maître d'Ouvrage	4 BRIGANTINE_17000				Maître d'Oeuvre
free mobile	Adresse : 4 Rue De La Brigantine, 17000 LA ROCHELLE				
	EMPRISE AU SOL (Schéma De Principe)				
	ID: 17300_031_01	Etabli par: SWE	Date: 14/03/2023	Folio : 4 / 14	

Phase: APS	Indice : C	Fichier: 17300_031_01_APS_4 BRIGANTINE_1700_C.dwg	Echelle : 1/50

Ce document est la propriété de FREE MOBILE, toute reproduction ou diffusion est interdite sans autorisation.

Maître d'Ouvrage	4 BRIGANTINE_17000	Maître d'Oeuvre
	Adresse : 4 Rue De La Brigantine, 17000 LA ROCHELLE	
	EMPLACEMENT MIS A DISPOSITION	
	ID: 17300_031_01 · Etabli par: SWE · Date: 14/03/2023 · Folio : 5 / 14	

Phase: APS	Indice : C	Fichier: 17300_031_01_APS_4 BRIGANTINE_1700_C.dwg	Echelle : 1/1000

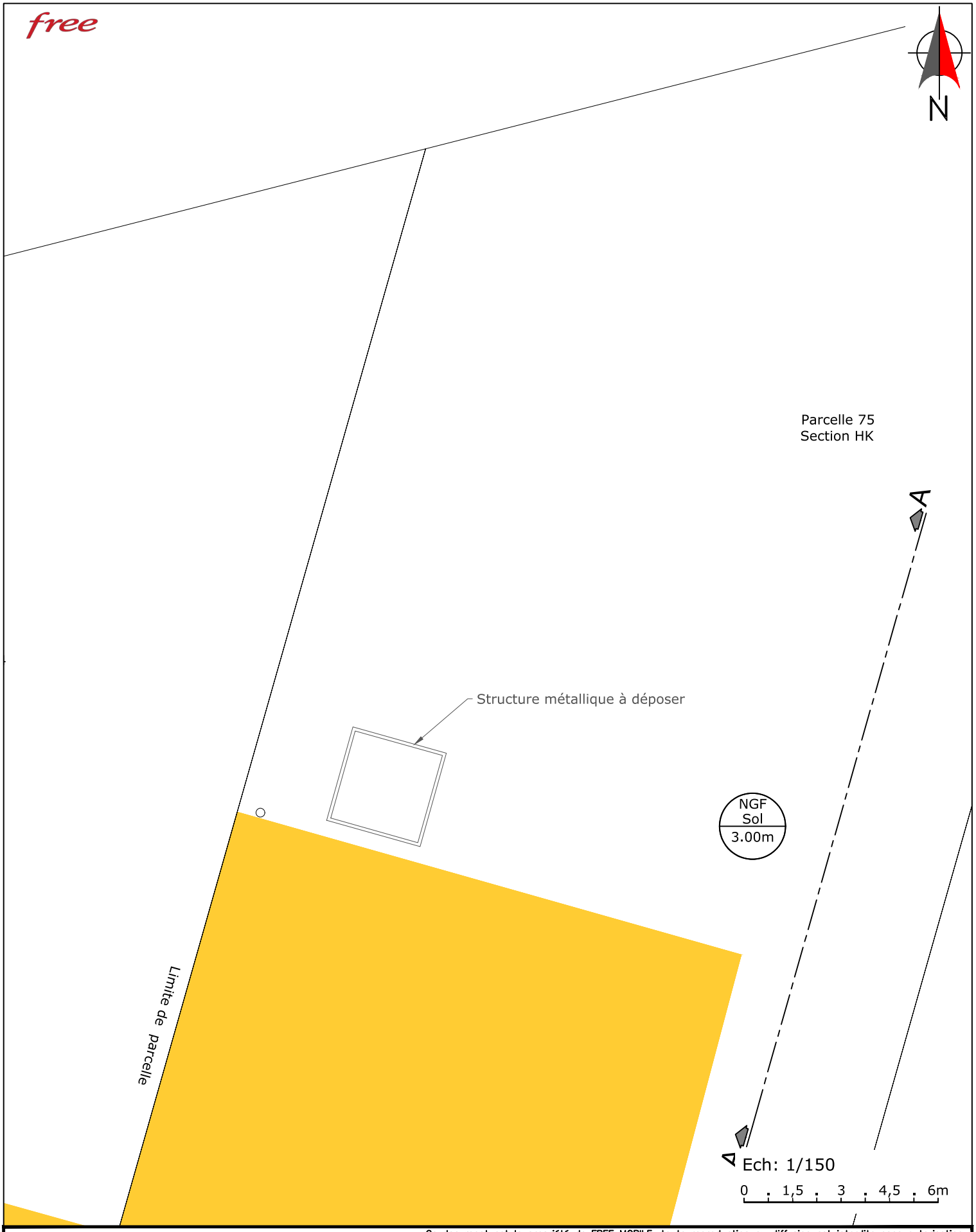

Ce document est la propriété de FREE MOBILE, toute reproduction ou diffusion est interdite sans autorisation.

Maître d'Ouvrage free mobile	4 BRIGANTINE_17000	Maître d'Oeuvre
	Adresse : 4 Rue De La Brigantine, 17000 LA ROCHELLE	
	PLAN D'IMPLANTATION EXISTANT	
	ID: 17300_031_01 · Etabli par: SWE · Date: 14/03/2023 · Folio : 7 / 14	

Phase: APS	Indice : C	Fichier: 17300_031_01_APS_4 BRIGANTINE_1700_C.dwg	Echelle : 1/150

Prévoir un kit d'ajustement de verticalité suivant le type d'antenne

Accès aux aériens uniquement par nacelle

Antenne FREE MOBILE
à installer
Az: 10° - HBA: 21.00m-24.30m
Antenne Multibande Ht: 2.70m
Antenne Multibande Ht: 0.75m

N

Barrière de protection
à installer

Zone technique recouverte
de concassé à créer

Antenne GPS

Clôture Ht 2.00m

Coffrets techniques
à installer

Double Portillon accès ZT
FREE MOBILE

Eclairage

Interrupteur

BAC

Parcelle 75
Section HK

Dalle béton à créer

Dimension 1.50m x 4.50m

Barrière de protection
à installer

A

6.00m

6.00m

1.00m

4.50m

1.50m

0.50m

NGF
Sol
3.00m

Massif pylône enterré à créer
et recouvert de concassé
ne créant pas d'emprise au sol

Limite de parcelle

Antenne FREE MOBILE
à installer
Az: 100° - HBA: 21.00m-24.30m
Antenne Multibande Ht: 2.70m
Antenne Multibande Ht: 0.75m

Pylône FREE MOBILE
Ht: 24.00m

9 RRH + 3 en réserve
à installer

Antenne FREE MOBILE
à installer
Az: 190° - HBA: 21.00m-24.30m
Antenne Multibande Ht: 2.70m
Antenne Multibande Ht: 0.75m

A

Ech: 1/150

0 1,5 3 4,5 6m

Ce document est la propriété de FREE MOBILE, toute reproduction ou diffusion est interdite sans autorisation.

Maître d'Ouvrage	4 BRIGANTINE_17000				Maître d'Oeuvre
free mobile	Adresse : 4 Rue De La Brigantine, 17000 LA ROCHELLE				
	PLAN D'IMPLANTATION PROJET				
	ID: 17300_031_01	Etabli par: SWE	Date: 14/03/2023	Folio : 8 / 14	
Phase: APS	Indice : C	Fichier: 17300_031_01_APS_4 BRIGANTINE_1700_C.dwg			Echelle : 1/150

VUE A-A

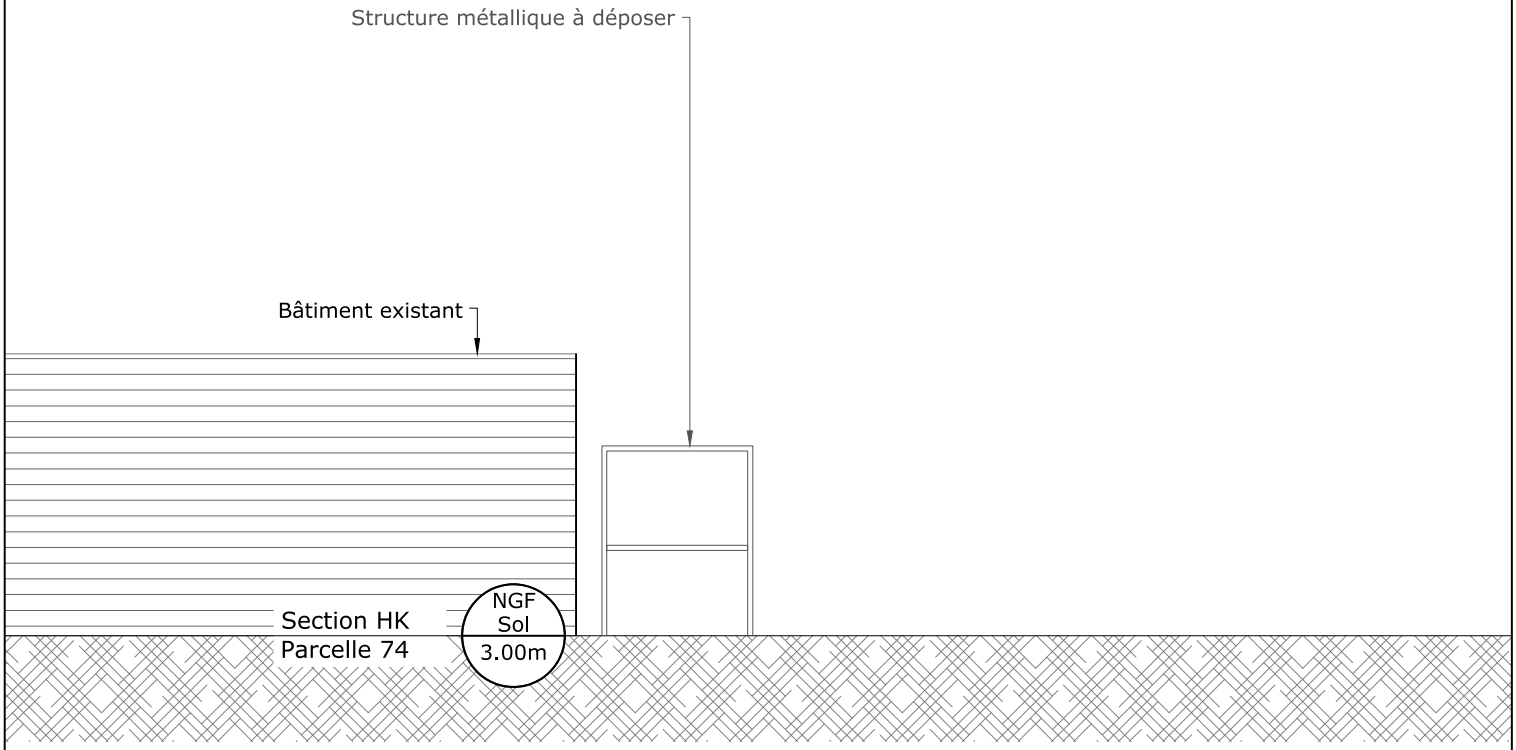

Ech: 1/150

0 1,5 3 4,5 6m

Ce document est la propriété de FREE MOBILE, toute reproduction ou diffusion est interdite sans autorisation.

Maître d'Ouvrage	4 BRIGANTINE_17000				Maître d'Oeuvre
	Adresse : 4 Rue De La Brigantine, 17000 LA ROCHELLE				
	PLAN D'ELEVATION EXISTANT				
	ID: 17300_031_01	Etabli par: SWE	Date: 14/03/2023	Folio : 10 / 14	
Phase: APS	Indice : C	Fichier: 17300_031_01_APS_4 BRIGANTINE_1700_C.dwg			Echelle : 1/150

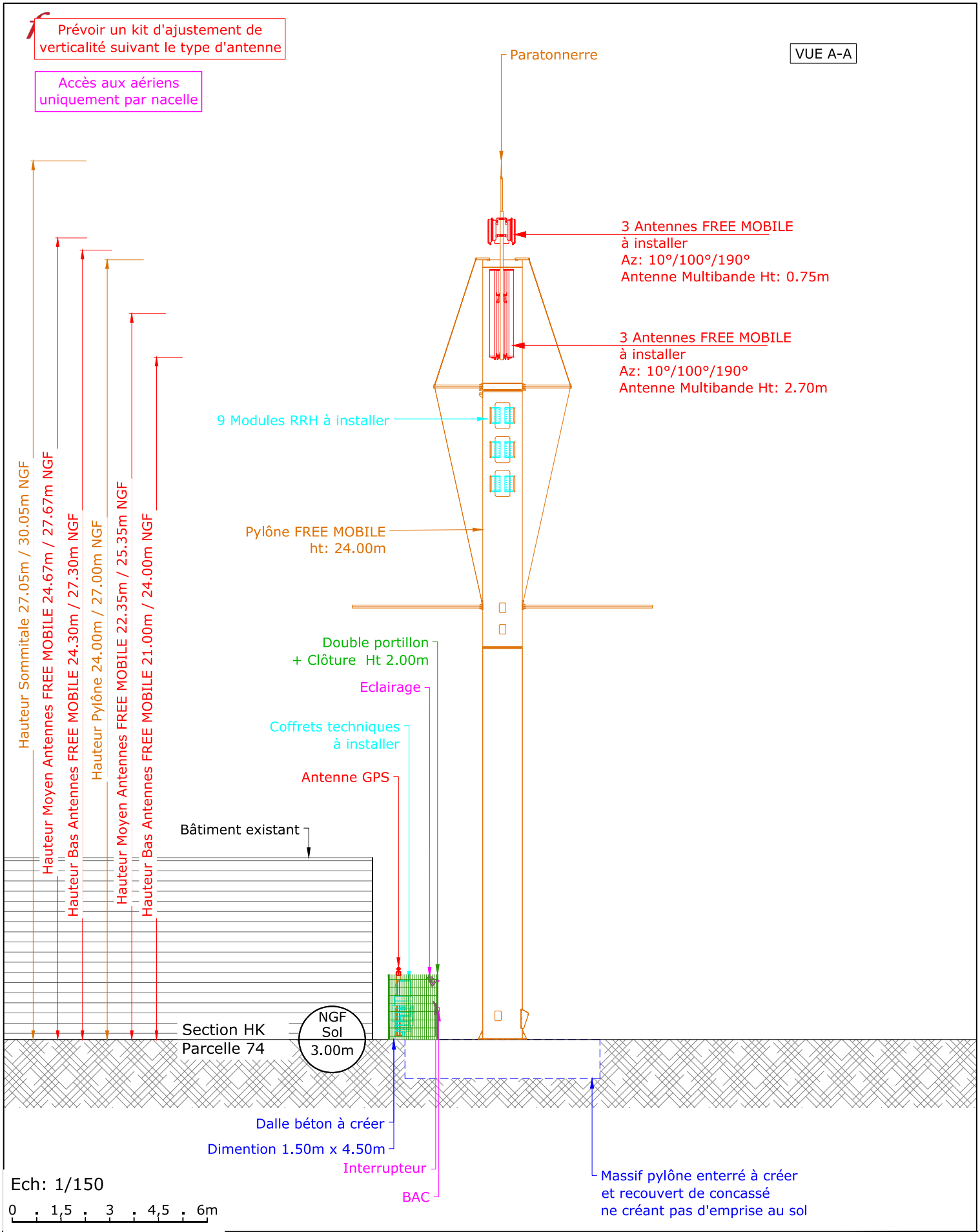

Ce document est la propriété de FREE MOBILE, toute reproduction ou diffusion est interdite sans autorisation.

Maître d'Ouvrage	4 BRIGANTINE_17000				Maître d'Oeuvre
	Adresse : 4 Rue De La Brigantine, 17000 LA ROCHELLE				
	PLAN D'ELEVATION PROJET				
	ID: 17300_031_01	Etabli par: SWE	Date: 14/03/2023	Folio : 11 / 14	
Phase: APS	Indice : C	Fichier: 17300_031_01_APS_4 BRIGANTINE_1700_C.dwg			Echelle : 1/150

10. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

Sites Internet

Site gouvernemental	www.radiofrequences.gouv.fr
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	www.anfr.fr www.cartoradio.fr https://5g.anfr.fr/
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	www.arcep.fr

Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental www.radiofrequences.gouv.fr

Antennes relais de téléphonie mobile	http://www.radiofrequences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	http://www.radiofrequences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html

Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site www.anfr.fr

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf
Présentation de la 5G	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf
Vidéos pédagogiques sur les ondes	https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie

Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que *«cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population»*

11. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants en France conformément aux dispositions du décret **2002-775 du 3 mai 2002**. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). **En tout état de cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.**

Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques (décret 2002-775 du 3 mai 2002)

	700 MHz	**800 MHz**	**900 MHz**	**1,8 GHz**	**2,1 GHz**	**2,6 GHz**	**3,5 GHz**
Valeur limite d'exposition (V/m)	36	39	41	58	61	61	61

Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier **inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.**

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

12. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence

Free Mobile met en œuvre depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de **transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.**

Free Mobile s'engage à informer le maire ou le président du groupement de communes de la date effective des travaux d'implantation de la nouvelle installation radioélectrique concernée ainsi que de la date prévisionnelle de mise en service de cette installation.

Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans. L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.